



Nos vies valent plus que leurs indicateurs !

ENSEMBLE, RELEVONS LE DEFI DE LA SECURITE ET DE LA SANTE DE TOUS LES AGENTS ET LES USAGERS

La pandémie ne cesse de croître ; des dizaines de collègues sont aujourd'hui infectés comme bon nombre d'amis ou de parents ; le nombre des 10 000 décès liés au covid 19 est dépassé et nous avons appris avec tristesse celui de notre collègue d'Ivry.

L'ensemble des autorités sanitaires n'ont de cesse de rappeler la nécessité du confinement comme seule solution actuelle pour éviter la propagation de l'épidémie.

Et que fait notre Direction Générale ? Elle se félicite de la réussite de nos indicateurs, de notre performance, de notre productivité. Seuls ces chiffres lui apparaîtraient-ils comme essentiels ?

Pire ! Alors que les agences sont enfin fermées au public, **la Direction Générale impose une présence permanente de collègues sur site, sans en définir le nombre maximal** et en n'en limitant pas l'activité à la relève de la boîte et au scan des courriers des usagers.

Au prétexte de notre conscience professionnelle et des activités dites essentielles (en réalité la quasi-totalité de nos missions), la DG a décidé

- ⇒ **D'accroître le nombre d'agents par site** en imposant des permanences téléphoniques pour les travailleurs privés d'emploi qui sonneraient au Visio portier ;
- ⇒ **D'imposer des ESI complets par téléphone** pour tous les conseillers à l'emploi mobilisables ;
- ⇒ **De développer l'activité des conseillers entreprises** suite à la mise en ligne de la plateforme gouvernementale MobilisationEmploi ;
- ⇒ **De demander aux agents non équipés informatiquement d'exercer sur site.**

Ainsi, la situation au sein des agences, selon les Directions Régionales, selon les Directions Territoriales, est extrêmement variable mais le nombre d'agents présents sur site s'accroît sans que les conditions de sécurité, d'hygiène, de protection nous permettent d'être sûrs de ne pas être contaminés.

Les sites ou les services (pour les DR, DT, PFT) ne sont désinfectés qu'après qu'un ou une collègue ait contracté la maladie. La période d'incubation du virus étant de 15 jours, aujourd'hui, **chaque collègue qui se rend sur un site Pôle emploi prend des risques pour lui et les autres.**

Pour éviter les déplacements et respecter le confinement reconnu comme étant seuls à même de contenir la maladie,

- **L'ensemble des sites et services doit être fermé – les agents doivent restés confinés chez eux, avec ou sans outil pour télétravailler avec maintien de leur rémunération ;**
- **L'unique activité sur site est de relever le courrier dans les agences dans des conditions de sécurité absolue ;**
- **Le télétravail doit être concentré sur notre activité principale, celle de la gestion des droits pour garantir à tous les allocataires le versement de leur revenu de remplacement.**

La CGT Pôle emploi revendique, comme le font d'autres prestataires sociaux et comme Pôle emploi le réalise à Mayotte, **l'actualisation automatique des privés d'emploi.**